



## RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

### MARCHÉ DE TRAVAUX

---

**Marchés de travaux pour la construction d'une  
Résidence-Autonomie et d'un Foyer-Club d'Animation  
pour personnes âgées de 84 logements et annexes à  
Antibes**

---

Date et heure limites de réception des offres :

---

Lundi 15 Mai 2024 à 12:00

**ESH ERILIA**  
72 Bis Rue Perrin Solliers  
CS80100  
13291 MARSEILLE CEDEX 06

## L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	<b>Objet</b>	Marchés de travaux pour la construction d'une Résidence-Autonomie et d'un Foyer-Club d'Animation pour personnes âgées de 84 logements et annexes à Antibes
	<b>Mode de passation</b>	Appel d'offres ouvert
	<b>Type de contrat</b>	Marché privé
	<b>Nombre de lots</b>	8
	<b>Délai de validité des offres</b>	120 jours
	<b>Forme de groupement</b>	Groupement conjoint avec mandataire solidaire
	<b>Variantes</b>	Lot(s) concerné(s) : 01.
	<b>PSE</b>	Lot(s) concerné(s) : 01, 01, 01, 02, 02, 02, 02, 03, 04, 04, 06, 06, 07, 07, 08.
	<b>Clause sociale</b>	Sans
	<b>Clauses environnementales</b>	Avec : Labels
	<b>Durée / Délai</b>	Lots 01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08 : 22 mois.

## SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation .....	4
1.1 - Objet.....	4
1.2 - Mode de passation .....	4
1.3 - Type et forme de contrat .....	4
1.4 - Décomposition de la consultation .....	4
1.5 - Nomenclature.....	5
2 - Conditions de la consultation .....	5
2.1 - Délai de validité des offres.....	5
2.2 - Forme juridique du groupement.....	5
2.3 - Variantes .....	5
2.4 - Variantes exigées.....	5
2.5 - Prestations supplémentaires éventuelles .....	6
2.6 - Développement durable .....	7
3 - Conditions relatives au contrat .....	7
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution .....	7
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	7
4 - Contenu du dossier de consultation .....	7
5 - Présentation des candidatures et des offres .....	8
5.1 - Documents à produire.....	8
5.2 - Présentation des variantes exigées.....	11
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis .....	11
6.1 - Transmission électronique .....	12
6.2 - Transmission sous support papier .....	13
7 - Examen des candidatures et des offres .....	13
7.1 - Sélection des candidatures.....	13
7.2 - Attribution des marchés.....	13
7.3 - Suite à donner à la consultation .....	16
8 - Renseignements complémentaires.....	16
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact .....	16
8.2 - Procédures de recours .....	16
9 - Clause e-attestations.....	17

# 1 - Objet et étendue de la consultation

## 1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Marchés de travaux en corps d'état séparés pour la construction d'une Résidence-Autonomie et d'un Foyer-Club d'Animation pour personnes âgées de 84 logements sur 4 bâtiments et un niveau de sous-sol

La présente consultation ne concerne que le lot CVC - PLOMBERIE - DESENFUMAGE relancé suite à déclaration sans suite.

Lieu(x) d'exécution :

101 route de Nice  
06600 ANTIBES

## 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

## 1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

## 1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 8 lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	ML01 Gros œuvre - maçonnerie -Etanchéité - façades - VRD Espaces Verts
02	ML02 Doublage Cloisons - Menuiseries intérieures - Sols souples - Sols durs - faïences Peintures
03	MEN EXT Menuiseries Extérieures - Serrurerie
04	AGE Agencement intérieur
05	ASC Ascenseurs
06	PLOM CVC - Plomberie - Désenfumage
07	ELEC Electricité CFO - CFA
08	CUIS Cuisine Professionnelle

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

Un même candidat pourra se voir attribuer un nombre maximal de 8 lots.

## 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45211200-1	Travaux de construction de logements-foyers
45211000-9	Travaux de construction d'immeubles collectifs et de maisons individuelles
45212410-3	Travaux de construction de bâtiments destinés à l'hébergement

Lot(s)	Code principal	Description
01	45211000-9	Travaux de construction d'immeubles collectifs et de maisons individuelles
02	45211000-9	Travaux de construction d'immeubles collectifs et de maisons individuelles
03	45211000-9	Travaux de construction d'immeubles collectifs et de maisons individuelles
04	45211000-9	Travaux de construction d'immeubles collectifs et de maisons individuelles
05	45211000-9	Travaux de construction d'immeubles collectifs et de maisons individuelles
06	45211000-9	Travaux de construction d'immeubles collectifs et de maisons individuelles
07	45211000-9	Travaux de construction d'immeubles collectifs et de maisons individuelles
08	45211000-9	Travaux de construction d'immeubles collectifs et de maisons individuelles

## 2 - Conditions de la consultation

### 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### 2.2 - Forme juridique du groupement

En cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur.

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché. Cependant, en cas de groupement conjoint, le mandataire est impérativement solidaire de chaque membre du groupement. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il se verra contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus

### 2.3 - Variantes

Les variantes sont autorisées

Il pourra être présenté autant de variante libre que voulu en plus de l'offre de base.

\*\*\*Exigences minimales des variantes :

Elles devront respecter les minimas imposés d'une part par la réglementation et les règles de l'art et DTU et d'autre part par notre cahier des charges. Elles ne pourront pas être incompatibles avec les exigences environnementales du projet.

\*\*\*Modalités de présentation des variantes :

Toute présentation d'une offre variante ne pourra se faire que si une offre de base est également présentée. La présentation préalable de cette dernière a un caractère obligatoire. A défaut de présentation d'une offre de base, l'offre variante ne pourra pas être jugée et elle sera déclarée non-conforme.

La proposition d'une offre variante sera présentée dans un acte d'engagement distinct de celui de l'acte d'engagement de la solution de base, sur lequel sera indiqué qu'il s'agit d'une offre avec variante (une case à cocher est prévue à cet effet). L'acte d'engagement de l'offre avec variante sera accompagné des pièces financières et techniques justificatives correspondantes.

Ils indiqueront, outre les répercussions de la variante sur le montant de l'offre de base : les modifications du cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et des autres pièces contractuelles qui sont nécessaires pour l'adapter à la variante proposée.

## **2.4 - Variantes exigées**

## **2.5 - Prestations supplémentaires éventuelles**

Les candidats ont l'obligation de faire une proposition pour chacune des prestations supplémentaires éventuelles suivantes :

Lot(s)	Code	Libelle	Description
06	PSE1	PSEN01	Système de récupération des Eaux Grises pour l'arrosage des espaces verts
	PSE2	PSEN02	Colonnes sèches

L'absence de ces prestations dans l'offre du candidat rendra cette dernière irrégulière et imposera son rejet.

## 2.6 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Labels à atteindre (oud démarche à mettre en place) :  
Démarche BDM bronze  
Prestaterre BEE +  
RT 2012 -20%

Chaque titulaire concerné devra mettre en oeuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

## 3 - Conditions relatives au contrat

### 3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

### 3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 60 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

## 4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le calendrier prévisionnel d'exécution
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
- Le cadre du mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat
- Le dossier technique comprenant les diagnostics, notices, etc

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### 5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non
DC1 ou Lettre de candidature	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non
Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr), soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Lot	Désignation	QUALIBAT
	CVC / Désenfumage / Pbs	5113 – 5232 – 5312 – 5511

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) sous format excel	Non
L'Acte d'Engagement (A.E.) pour chaque lot dûment complété, paraphé, daté et signé	Non
Un mémoire technique indiquant dans quelles conditions l'entreprise mettra en œuvre l'exécution du marché  <b>1- Moyens humains affectés spécifiquement au chantier</b> (20 points)  <i>L'entreprise précisera l'organisation et les moyens humains détaillés en nombre et en qualification, l'organisation interne permettant d'assurer le bon suivi des travaux, l'encadrement et la coordination avec un détail par phase travaux, selon le planning joint.</i> <i>Elle joindra :</i> . un organigramme en précisant éventuellement le projet de groupement d'entreprises et/ou la ou les sous-traitance(s) envisagée(s), . les CV des intervenants pressentis avec leur compétences et tout spécifiquement celui (ceux) de l'encadrement disposant de références à la hauteur du présent projet.  <b>2- Méthodologie générale et moyens technique mis en œuvre</b> (20 points)  <i>L'entreprise décrira précisément comme elle conçoit la réalisation de travaux de cette importance, les moyens techniques dont elle est dotée ou ses sous-traitants et cotraitants.</i>	Non

*En cas de recours à la sous-traitance, l'entreprise précisera sur quelle nature de travaux et la quotité envisagée sur lesquels celle-ci porterait.*

*L'entreprise au regard de la spécificité de sa prestation soumettra les fiches techniques des produits envisagés dans le respect des CCTP*

*Identification, analyse et proposition de traitement des contraintes d'exécution des travaux spécifiques au chantier.- 10 points)*

*L'entreprise décrira les points de difficulté que son savoir-faire lui permet d'identifier sur une telle opération, notamment après une lecture attentive du dossier d'appels d'offres, et les solutions qu'elle propose de mettre en œuvre pour les régler.*

**3- Pertinence du planning détaillé proposé pour respecter le délai contractuel et explication de la méthodologie proposée pour la maîtrise des délais. (10 points)**

*L'entreprise établira un planning par tâche et "métiers" montrant le déroulement du planning d'intervention, par bâtiment permettant d'apprécier comment elle prévoit le déroulement des opérations la concernant pour garantir le respect du planning général des travaux.*

*Elle identifiera les nécessaires points de coordination avec les autres entreprises intervenantes sur le chantier.*

**4- Méthodologie proposée pour tendre à la réception sans réserves et pour gérer les levées des réserves qui n'ont pas pu être évitées et pour traiter les désordres relevant de la GPA. ( 20 points)**

*L'entreprise précisera :*

*- Les dispositions et engagements spécifiques pour garantir la qualité des travaux, de ses contrôles et procédures de contrôle qualité et des essais internes pour assurer et garantir ses délais de livraison avec un minimum de réserves.*

*- Les dispositions qui seront prises dans le cadre de la levée des réserves et du suivi des garanties durant la GPA, détaillant ses délais d'intervention, ses moyens et coordination, pour réduire et garantir ses délais.*

**5- Gestion des nuisances générées par les travaux et sécurisation du chantier /démarche environnementale (20 points)**

*L'entreprise précisera :*

*. sa démarche environnementale,*

*. les moyens d'approche, de levage, et de replis de ses matériels et des évacuations, en particulier pour le Macro-Lot 1,*

*. les moyens envisagés pour anticiper, repérer et réduire les potentiels sources de nuisances (bruits, vibrations, poussières ....) en rapport avec les immeubles avoisinants du futur chantier.*

**6- Méthodologie présentée pour permettre l'atteinte des performances environnementales visées par l'opération (20 points)**

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

## **5.2 - Présentation des variantes exigées**

Les candidats présenteront un dossier général "variantes exigées" comportant un sous-dossier pour chacune de ces prestations. Chaque prestation sera chiffrée dans l'acte d'engagement, en complément de l'offre de base.

## **6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis**

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

## 6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://erilia.marches-publics.info/>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

ESH Erilia  
72 Bis Rue Perrin Solliers  
CS80100  
13291 MARSEILLE CEDEX 06

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (<https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm>). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.



**Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite**

## 6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

# 7 - Examen des candidatures et des offres

## 7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 2 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

## 7.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour tous les lots

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0
2-Valeur technique	60.0
1- <b>Moyens humains affectés spécifiquement au chantier</b> ( 20 points)	

*L'entreprise précisera l'organisation et les moyens humains détaillés en nombre et en qualification, l'organisation interne permettant d'assurer le bon suivi des travaux, l'encadrement et la coordination avec un détail par phase travaux, selon le planning joint.*

*Elle joindra :*

- . un organigramme en précisant éventuellement le projet de groupement d'entreprises et/ou la ou les sous-traitance(s) envisagée(s),*
- . les CV des intervenants pressentis avec leur compétences et tout spécifiquement celui (ceux) de l'encadrement disposant de références à la hauteur du présent projet.*

## **2- Méthodologie générale et moyens technique mis en œuvre**

( 20 points)

*L'entreprise décrira précisément comme elle conçoit la réalisation de travaux de cette importance, les moyens techniques dont elle est dotée ou ses sous-traitants et cotraitants.*

*En cas de recours à la sous-traitance, l'entreprise précisera sur quelle nature de travaux et la quotité envisagée sur lesquels celle-ci porterait.*

*L'entreprise au regard de la spécificité de sa prestation soumettra les fiches techniques des produits envisagés dans le respect des CCTP*

*Identification, analyse et proposition de traitement des contraintes d'exécution des travaux spécifiques au chantier.- 10 points)*

*L'entreprise décrira les points de difficulté que son savoir-faire lui permet d'identifier sur une telle opération, notamment après une lecture attentive du dossier d'appels d'offres, et les solutions qu'elle propose de mettre en œuvre pour les régler.*

## **3- Pertinence du planning détaillé proposé pour respecter le délai contractuel et explication de la méthodologie proposée pour la maîtrise des délais. (10 points)**

*L'entreprise établira un planning par tâche et "métiers" montrant le déroulement du planning d'intervention, par bâtiment permettant d'apprécier comment elle prévoit le déroulement des opérations la concernant pour garantir le respect du planning général des travaux.*

*Elle identifiera les nécessaires points de coordination avec les autres entreprises intervenantes sur le chantier.*

## **4- Méthodologie proposée pour tendre à la réception sans réserves et pour gérer les levées des réserves qui n'ont pas pu être évitées et pour traiter les désordres relevant de la GPA. ( 20 points)**

*L'entreprise précisera :*

*- Les dispositions et engagements spécifiques pour garantir la qualité des travaux, de ses contrôles et procédures de contrôle qualité et des essais internes pour assurer et garantir ses délais de livraison avec un minimum de réserves.*

*- Les dispositions qui seront prises dans le cadre de la levée des réserves et du suivi des garanties durant la GPA, détaillant ses délais d'intervention, ses moyens et coordination, pour réduire et garantir ses délais.*

## **5- Gestion des nuisances générées par les travaux et sécurisation du chantier /démarche environnementale (20 points)**

*L'entreprise précisera :*

- . sa démarche environnementale,*
- . les moyens d'approche, de lavage, et de replis de ses matériels et des évacuations, en particulier pour le Macro-Lot 1,*

<p><i>. les moyens envisagés pour anticiper, repérer et réduire les potentiels sources de nuisances (bruits, vibrations, poussières ....) en rapport avec les immeubles avoisinants du futur chantier.</i></p> <p><b>6- Méthodologie présentée pour permettre l'atteinte des performances environnementales visées par l'opération (20 points)</b></p>	
--	--

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

### **7.3 - Suite à donner à la consultation**

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Le candidat ou, en cas de groupement, chacun des membres du groupement, auquel il sera envisagé d'attribuer le marché, devra produire en outre les pièces citées à l'article 51 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics :

- Les pièces prévues aux articles R.1263-12, D.8222-5 ou D.8222-7 ou D.8254-2 à D.8254-5 du code du travail.

- L'extrait K-Bis

- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents, prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales en matière (Arrêté du 25 mai 2016 fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution de marchés publics et de contrats de concession) :

- .d'impôt sur le revenu ;
- .d'impôt sur les sociétés ;
- .de taxe sur la valeur ajoutée ;
- .cotisations en matière de congés payés ;
- .cotisations en matière de chômage intempéries ;
- .d'emploi des travailleurs handicapés.

Si l'adjudicataire provisoire ne peut produire les justificatifs susvisés dans le délai imparti, son offre est rejetée et il est éliminé.

Le candidat classé en seconde position est alors sollicité pour transmettre dans le même délai imparti les certificats et attestations nécessaires avant que le marché ne soit attribué.

La procédure est perpétuelle et établie en fonction du classement des candidats

Si aucun candidat ne produit les documents requis, le présent appel d'offres sera déclaré infructueux.

## **8 - Renseignements complémentaires**

### **8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact**

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <http://erilia.marches-publics.info/>

Cette demande doit intervenir au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

### **8.2 - Procédures de recours**

Le tribunal territorialement compétent est :  
Tribunal judiciaire de Marseille  
6 rue Joseph Autran  
13281 MARSEILLE CEDEX 06

Tél : 04 91 15 50 50

Adresse internet(U.R.L) : <http://www.justice.gouv.fr/>

## 9 - Clause e-attestations

En ce qui concerne le dossier administratif : le prestataire devra **OBLIGATOIREMENT** s'inscrire sur la plateforme [e-attestations](http://e-attestations.com) (service entièrement gratuit) par le lien électronique suivant :

[e-attestations.com](http://e-attestations.com)

Le prestataire, après inscription dépose sur cette plateforme l'ensemble de ces documents administratifs (documents à jour).

Il devra tous les 6 mois mettre à jour les documents .

